

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOST DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints
M. BARBAT, M. le BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU, Mme CENAC
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT
Mme LAFAYE par M. TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M. le DEPUTÉ

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 Avril 1988, a constaté le retrait de la Société SETIMEG résultant de l'accord intervenu entre celle-ci et Monsieur Claude BARRIL le 23 Février 1988 et a retenu la proposition de Monsieur Claude BARRIL en acceptant le protocole d'accord pour l'aménagement d'un ensemble touristique à l'emplacement de l'ancien casino municipal.

La commission plénière, au cours de sa séance du 10 Novembre 1988, a étudié le projet avec la participation tant de l'architecte que des investisseurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau projet architectural.

.../...

56-88-127

Objet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE
TOURISTIQUE SUR L'EMPLACEMENT
DE L'ANCIEN CASINO :
APPROBATION DU PARTI
ARCHITECTURAL

DATE DE CONVOCATION

3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR : 19

CONTRE : 13

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

23 NOV. 1988

APPLICATION LOI N° 82-113
du 2-3-1982

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération du 29 Avril 1988,
- Vu la commission plénière du 10 Novembre 1988,
- Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré;

D E C I D E

- d'approuver le parti architectural présenté par MM. CACOUB et ROA, conformément à la maquette exposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP